

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2025

Revenus par catégorie	Tr 2 2025	Tr.2 2024	Exercice 2025	Exercice 2024
1- REVENUS	231 270	809 168	305 115	1 010 565
Revenus des participations	-	465 587	-	511 572
Plus-values sur cession d'actions	-	-	-	-
Dividendes	-	465 587	-	511 572
Revenus des placements	231 270	343 582	305 115	498 994
Plus-values sur cession d'actions Sicav	-66 346	-	7 499	154 268
Dividendes (actions Sicav)	297 616	343 582	297 616	343 582
Autres revenus	-	-	-	1 144
2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	155 944	141 827	155 944	-10 440
Frais sur titres de participation	-	-	-	-
Pertes sur cession des titres Sicav	1 091	165 112	1 091	168 297
Provisions et moins-value latente	154 853	-23 285	154 853	-178 737
3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS			5 870 140	6 243 471
Capital social			966 000	966 000
Autres fonds propres			4 904 140	5 277 471

Activité de la société TUNINVEST SICAR- Approbations- Décaissements- Désinvestissements

Catégorie des projets et secteurs d'activité		TR 2.2025	TR 2.2024	Exercice 2024
Nombre de projets	Approbations	0	0	0
	Décaissements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0
Montants en dinars	Approbations	0	0	0
	Décaissements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0

Portefeuille d'investissement par zone géographique

		Au 30/06/2025	Au 31/12/2024
Nombre	Tunis	5	5
	Sahel	1	1
	Sfax	2	2
	Total	8	8
Montant	Tunis	3 175 250	3 175 250
	Sahel	298 551	298 551
	Sfax	1 044 900	1 044 900
	Total	4 518 701	4 518 701
VALEUR COMPTABLE NETTE		3 663 601	3 663 601

Portefeuille d'investissement par secteur

		Au 30/06/2025	Au 31/12/2024
Nombre	Secteur industriel et textile	4	4
	Secteur des services	4	4
	Total	8	8
Montant	Secteur industriel et textile	2 542 864	2 542 864
	Secteur des services	1 975 836	1 975 836
	Total	4 518 701	4 518 701

Commentaires sur les indicateurs du 2^{ème} Trimestre 2025

1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 2^{ème} trimestre de l'année 2025 sont d'ordres comptables,

2- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision.

En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a bénéficié des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, et de l'abandon des pénalités de retard portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné et payé en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élève à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal.

La cour d'appel a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance le déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'Administration fiscale.

La société Tuninvest Sicar s'est pourvue en cassation en décembre 2019.

3- Par ailleurs et suite à la notification de redressement fiscal en date du 27 décembre 2023 portant sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, la société Tuninvest Sicar a reçu en date du 10 Juin 2024, une

taxation d'office, pour un montant de 5,6 millions de dinars dont 3,5 millions de dinars en principal et 2,1 millions de dinars de pénalités avec la confirmation d'un crédit d'impôt de 1,1 millions de dinars non constaté dans les comptes de la société.

Ce redressement est lié à la perte éventuelle du statut de Sicar et à la déchéance des avantages fiscaux conséquence de la vérification fiscale de 2008 et par rapport auquel, aucun jugement définitif n'a encore été prononcé devant la Cour de cassation.

En vue de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par la Loi de Finances pour l'année 2024 et qui consiste en la remise des pénalités, la société Tuninvest Sicar a signé en date du 11/06/2024 avec l'administration fiscale un échéancier de règlement du principal sur une période de cinq ans.

Il est précisé que les provisions déjà constituées dans les comptes de Tuninvest Sicar au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2,4 millions de dinars et couvrent le principal du redressement, diminué du crédit d'impôt.

En outre, la société Tuninvest Sicar a engagé une procédure en justice pour contester cette taxation d'office.